



Pas de quoi se satisfaire !

Ce CNAS (Conseil National d'Action Sociale) de fin d'année s'est déroulé dans des conditions particulières du fait de la reprise de la pandémie.

En préambule, la Secrétaire générale, après avoir adressé des satisfecits sur le fonctionnement de l'Action sociale durant cette année compliquée 2021, s'est félicitée de l'avancée de la réforme de l'Action sociale et du dialogue social.

Dans cette période de fêtes de fin d'année, le premier point d'achoppement a été l'organisation des arbres de Noël. Si pour le Secrétariat général, goûters et autres moments conviviaux étaient à proscrire du fait du contexte sanitaire, le reste des prestations pouvait se tenir dans la mesure où les gestes barrière et les mesures sanitaires étaient respectés.

Néanmoins, certaines directions du Ministère, et plus particulièrement la DGFIP, ont eu une lecture beaucoup plus restrictive et des arbres de Noël ont été annulés, bien souvent à la dernière minute, alors même qu'ils auraient pu se tenir ! Inadmissible pour **Solidaires Finances** ! Pour les enfants, premiers pénalisés. Pour les parents, agentes et agents du MEFR. pour les personnels des délégations et les bénévoles toujours très investis dans les événements.

Les exemples des Bouches-du-Rhône, du Val-d'Oise ou encore de l'Aisne ont été présentés en séance. En réponse, le Secrétariat général s'est engagé à étudier les situations au cas par cas, après recensement des départements ayant annulé l'arbre de Noël, afin de proposer un geste financier ou une compensation aux familles concernées. Sous quelle forme, à quel titre ? Pas de réponse en séance du Secrétariat général qui a prétendu découvrir le sujet... Quant à l'argent perdu par les délégations à cause des annulations, pas de réponse là non plus.

Projet d'agenda

Si l'agenda social de 2021 a été dense malgré le contexte sanitaire, le Secrétariat général a vite « rassuré » les fédérations des Finances en affirmant très vite que celui de 2022 le sera tout autant ! Crise sanitaire ou pas, la roue des réformes doit continuer de tourner.

Agenda prévu dense et pourtant incomplet puisqu'il ne manquait pas moins qu'un CNAS au printemps. Sur l'insistance des organisations syndicales le CNAS aura lieu en mars.

Un groupe de travail sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) se tiendra également en fonction des discussions au niveau interministériel.

Réforme du réseau : Des faux semblants !

Ce point vient à la suite d'un cycle d'information, pardon, cycle de discussion à la mode administrative.

Sans reprendre nos compte-rendus des diverses instances qui ont traité de la réforme du réseau des délégations de l'Action sociale, **Solidaires Finances** réaffirme son opposition à celle-ci, telle que voulue par le Secrétariat général.

Pour **Solidaires Finances**, la régionalisation du réseau, plus ou moins rampante, n'est pas la solution. Cet échelon hiérarchique régional est de trop et ne résoudra rien. Le risque que les délégué.e.s de proximité n'aurent de proximité que le mot est bien réel ! Les inquiétudes sur le futur des CAL (Crédits d'Action Locale), du fonctionnement des CDAS sont prégnantes également.

.../...

Si une cartographie de l'existant du réseau, à la date du 1er décembre 2021, a été fournie, la cartographie prospective est toujours en attente. La moitié des agent.e.s qui composent le réseau de l'action sociale ont plus de 55 ans.

Solidaires Finances a demandé au Secrétariat général comment il comptait remplacer les agent.e.s partant en retraite et s'il y aurait bien un.e délégué.e de proximité affecté.e par département. C'est pourquoi **Solidaires Finances** souhaite connaître la future cartographie.

En réponse, le Secrétariat général oppose une cartographie évolutive au fil du temps, qui ne peut donc être fixée en amont. Elle s'ajusterait en fonction des bilans faits et aux besoins des personnes, en en finissant avec l'ajustement au coup par coup quand une délégation se trouve sans délégué.e.

La réponse est pour le moins évasive, même si le Secrétariat général a indiqué que la cartographie sera examinée en comité de suivi, sur la base de critères objectifs (mais lesquels?) et au CNAS de juillet 2022.

Solidaires Finances est revenue sur le cas du département de l'Aisne qui est privé de délégué.e et d'assistant.e de service social depuis juillet, faisant valoir qu'une continuité de service assurée par les différents départements des Hauts-de-France n'était pas du tout satisfaisante. Comment le Secrétariat général envisageait-il de régler cette situation au vu de la réforme envisagée ? Sa réponse : il serait en quête d'un.e délégué.e ?!

Toujours rien non plus sur les futurs postes d'adjoint.e.s, présentés au détour du document cadre d'emploi du réseau territorial de l'Action sociale.

La seule piste envisagée : ces postes pourraient intéresser des délégué.e.s « chevronnés ».

L'association des délégué.e.s a été reçue par le Secrétariat général et un séminaire d'information a été organisé (en novembre) pour informer l'ensemble du réseau de la mise en place de la réforme et des modalités d'accompagnement.

La Secrétaire générale a, dans un grand élan de générosité, augmenté en séance, la prime liée à la réforme pour les délégué.e.s de 50 €, cette prime s'élèvera donc à 250 €. Cette somme viendra s'ajouter à la prime annuelle actuelle des délégué.e.s.

L'information des CDAS s'effectuera début 2022 après une réunion des président.e.s et, pour répondre à nos inquiétudes concernant leur devenir, le Secrétariat général a précisé que le délégué reste animateur du CDAS, qu'il restera le pilote et le décisionnaire des actions menées qui y seront décidées. En revanche, en cas de difficultés, le responsable régional.e pourra venir en appui. La note d'orientation des président.e.s des CDAS sera modifiée pour qu'ils et elle soient informé.e.s de la réforme.

Enfin, suite à la demande insistante des organisations syndicales, les président.e.s du CDAS, écarté.e.s du recrutement des délégué.e.s de proximité initialement, seront finalement consulté.e.s. Pour **Solidaires Finances**, il aurait fallu également que le CDAS soit consulté et pas seulement informé.

Si le Secrétariat général se veut rassurant sur le contenu de l'Action sociale qui ne sera pas modifié (cela reste à voir), ces propos n'ont pas calmé les inquiétudes des fédérations des Finances qui se sont traduites par leurs votes sur ce point.

Dans ces conditions, en adéquation avec son opposition à la réforme du réseau de l'Action sociale telle que présentée actuellement, **Solidaires Finances** a voté contre sur les deux questions reportées ci-dessous.

Question 1 : Approuvez-vous la réorganisation du réseau de l'action sociale et les modifications de l'arrêté du 15 janvier 2002 qui vous sont proposées ?

Question 2 : Approuvez-vous les modalités et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement telles que proposées ?



Accompagnement de la réforme de la DGFiP : prestations de l'ALPAF

Dans le cadre de la mise en place du NRP (Nouveau Réseau de Proximité) à la DGFiP, des mesures d'accompagnement des personnels seront mis en place, via l'ALPAF.

Ainsi, les agentes et les agents muté.e.s ou déplacé.e.s dans le cadre du NRP pourront demander à bénéficier :

- du versement de l'aide à la première installation, habituellement réservée aux primo-arrivant.e.s et aux mutations professionnelles résultant d'une promotion de catégorie ;
- des montants maximum concernant l'aide à la propriété et le prêt immobilier complémentaire, y compris pour les agents qui auraient déjà bénéficié d'une prestation d'accession à la propriété de l'ALPAF.

Ce dispositif trouvera à s'appliquer rétroactivement au 1er septembre 2021.

Si la mise en place de ce dispositif pour les personnels est une bonne chose, **Solidaires Finances** regrette qu'il ne puisse s'appliquer, à l'heure actuelle, qu'à partir du 1er septembre 2021.

Le NRP se discute et était en phase d'installation depuis fin 2019.

Les déplacements et mutations de personnels, concernés par le NRP, n'ont pas tous attendu la date officielle de relocalisation de services nationaux pour se faire.

De même, au moins deux services nationaux ont été installés en avant-première, au printemps 2021 (Service National de l'Enregistrement à Roanne et Pôle national TVA commerce en ligne à Noyon).

En réponse, le Secrétariat général s'est engagé à retourner vers la DGFiP afin que tous les agent.e.s concerné.e.s par le NRP puissent en bénéficier, qu'il n'y ait pas de traitement différencié. S'il n'entend pas inclure les agent.e.s obligé.e.s à déménager depuis 2019 suite à fermeture de poste, il donne son accord de principe pour revoir la date de départ du dispositif, ainsi qu'à son extension à d'autres directions du Ministère.

Pour toutes ces raisons, tout en reconnaissant l'intérêt réel de ces mesures pour les personnels, **Solidaires Finances** s'est abstenue au moment du vote.

Budget 2022 : Des chiffres, qui cachent mal la réalité !

Pour le Secrétariat général, le budget présenté est équivalent à celui de 2021, soit 107 millions d'euros pour l'Action sociale et ce même si la crise sanitaire a bouleversé les dépenses. En PLF, l'enveloppe reste constante, et ce malgré l'évaluation à 2,8 % de l'inflation en France en 2021 estimée par l'INSEE.

La restauration reste toujours le 1^{er} poste de dépenses et voit son budget augmenter, même si la fréquentation est en baisse. Cette hausse d'environ 1 million d'euros s'explique notamment par l'accélération de la mise en œuvre de la loi Egalim à AGRAF et les charges fixes.

Sur la restauration locale, la baisse durable de la consommation à prévoir et les modèles économiques sont différents en matière de restauration collective. Les charges fixes sont moins importantes car elles reposent principalement sur les prestataires qui ne les répercutent pas toutes (**Solidaires Finances** reste sceptique sur ce point). Moins de rationnaires, moins de subventionnements donc moins de dépenses...

Toutefois, le Secrétariat général s'engage à maintenir une subvention de haut niveau. La loi Egalim sera appliquée au fur et à mesure des conventionnements avec les RIA (sans entraîner un surcoût pour les personnels et sans mettre en péril les conventions) et ne s'applique pas aux RIE.

Pour rappel, la loi Egalim impose à compter du 1^{er} janvier 2022 que 50 % des produits servis en restauration collective soient issus du développement durable dont 20 % de bio.

Des échanges ont eu lieu sur la situation des agent.e.s de la DGCCRF qui travaillent au sein des DDI. Si le transfert de la prise en charge des subventions des frais de repas aux SGC (Secrétariats Généraux Communs) est présenté par le Secrétariat général de Bercy comme purement mécanique, et que les bénéficiaires de titres-restaurant pourraient continuer à en bénéficier en l'absence de solution alternative, ce discours est loin de rassurer les personnels.

Solidaires Finances a fait part de sa méfiance vis-à-vis de certaines solutions, parfois hors restauration collective, qui pourraient être proposées par les SGC et a demandé (sans que l'Administration ne réponde sur ce point), comment Bercy apprécierait la qualité des solutions éventuellement proposées. Mais il est vrai que pour le Secrétariat général, cette situation ne concernerait que « quelques agent.e.s »...

Le sous-directeur des politiques sociales a aussi annoncé qu'il n'y avait pas de projet de ne plus faire participer les collègues CCRF en DDI aux Arbres de Noël « Finances », même s'il existait quelques initiatives locales de « mutualisation ». Le Secrétariat général a affirmé rester « vigilant » sur le sujet.

Solidaires Finances ne se satisfait pas d'une vigilance toute rhétorique et a dénoncé l'abandon des personnels en DDI par Bercy, le manque d'informations délivrées à ces personnels et a soulevé les nombreux problèmes rencontrés dans les SGC !

Ensuite ont été évoqués les crédits en matière de :

- vacances et loisirs (EPAF) ;
- aides au logement (ALPAF) ;
- aides à la parentalité ;
- soutien aux actions locales ;
- soutien aux activités socio-culturelles ;
- PSC et prévoyance ;
- aides aux personnes en difficulté.

Les crédits sont maintenus, sauf pour les aides au logement. **Solidaires Finances** a fait valoir que le budget 2022 est largement inférieur au budget prévisionnel 2021 et que le Secrétariat général ne peut donc soutenir qu'il est maintenu.

En matière de logement, pour le Secrétariat général, les remboursements de prêts préalablement consentis à des institutionnels ou à des agent.e.s, justifient cette baisse, tout en assurant maintenir un niveau de prestations équivalent. Pour **Solidaires Finances** c'est un faux argument. Les prêts consentis aux personnels notamment s'auto-alimentent donc ne coûtent pas grand-chose.

Solidaires Finances revendique une hausse des plafonds des prêts, davantage de réservations de logements en Ile-de-France dès lors que la moitié des demandes ne sont pas satisfaites, des réservations de logements par ALPAF dans les zones tendues de province. Cela justifierait donc une subvention bien supérieure pour ALPAF.

Solidaires Finances est également revenue sur le nombre de places en crèche, largement insuffisant de 518 pour le MEFR (4 000 en interministérialité donc pour la totalité des fonctionnaires !). En réponse à des besoins qui ne s'expriment pas toujours car les parents ne déposent pas de demandes sachant qu'il n'y a pas de places disponibles, le Secrétariat général se pose la question du maintien du nombre actuel de places (pour le diminuer, vous l'aurez compris) et de consacrer les marges dégagées sur d'autres niveaux de prestations, en lien avec les SRIAS.

Solidaires Finances a rappelé, encore une fois, sa proposition de mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles au sein du MEFR, à l'instar de ce qui existe au ministère de la Défense qui comprend environ 1 500 assistantes maternelles.

De plus, **Solidaires Finances** a exigé, à nouveau, que le bilan de l'aide aux agent.e.s en difficulté soit également présenté au sein du CNAS, pas seulement au sein du CHSCTM. En effet, si les assistantes de service social dépendent désormais du CHSCTM, l'aide pécuniaire est bien une prestation sociale dont le budget relève de l'Action sociale et qui doit donc être présentée au CNAS.

La Secrétaire générale a pris en compte notre demande, le bilan sera présenté au prochain CNAS.

Solidaires Finances a voté contre le budget présenté, ainsi que les autres fédérations.



Rapport d'activité 2020 : non-utilisation de crédits injustifiable !

Le Secrétariat général et l'ensemble des fédérations des Finances se sont retrouvés, cela arrive, pour féliciter et remercier l'ensemble des acteurs et actrices de l'Action sociale ministérielle qui ont permis de maintenir l'activité, pour le bien des personnels du ministère, au détriment bien souvent de leurs propres conditions matérielles et physiques, pendant une année très difficile.

Pour **AGRAF**, en matière de restauration, des réductions d'activité voire des fermetures ont impacté l'activité globale sur la moitié de l'année. **Solidaires Finances** est revenue sur sa demande de hausse de la valeur faciale du titre-restaurant à hauteur de 10 euros, à laquelle le Secrétariat général maintient sa réponse négative.

Solidaires Finances demande que des groupes de travail soient organisés pour mettre en place la restauration de demain en lien avec le télétravail et les nouvelles habitudes de vie.

Pour **ALPAF** (logement), l'activité s'est maintenue.

Pour **EPAF** (vacances loisirs), les colonies de vacances ont connu de très nombreuses annulations.

Pour autant, celles des vacances de la Toussaint ont pu être organisées et seront d'ailleurs maintenues devant leur succès, ce que revendiquait **Solidaires Finances** depuis de nombreuses années.

Solidaires Finances a demandé ce qu'étaient devenus les quelques 14 millions d'euros prévus dans le budget initial et non utilisés... Au-delà de la mise en réserve initiale ou encore de l'absence de dépense de tous les crédits, certains ont pu être sauvés par des provisionnements pour les futurs projets mais pas en totalité. Une réponse bien confuse du Secrétariat général... Le reste est revenu au budget de l'État.

Pour **Solidaires Finances**, ce différentiel de 14 millions reste injustifiable, au regard des besoins en investissements immobiliers, en places en crèches, en restauration,..., non comblés, et ce même si 2020 a été une année compliquée. Ces 14 millions représentaient une part non négligeable d'investissements qui auraient pu être faits dans les résidences EPAF, ce qui démontre, si besoin était, que la vente des résidences EPAF est bien une décision politique.

Pour toutes ces raisons, **Solidaires Finances** a voté contre le rapport d'activité 2020.



Projet de note d'orientation

Cette note annuelle est axée sur la réorganisation du réseau de

l'Action sociale. Elle sera adjointe d'une présentation pédagogique de cette réforme.

Solidaires Finances est revenue sur la décision politique de cette réforme, à laquelle les fédérations des Finances n'adhèrent pas toutes, contrairement à ce que pourrait laisser entendre la rédaction de cette note, notamment en matière de cession des résidences EPAF.

Solidaires Finances demande à ce que le point budgétaire concernant les crédits d'action locale, soit précisé et affiné. Si le montant de l'enveloppe dédiée aux CAL indique 4,9 millions d'euros, ce chiffre ne correspond pas à celui du tableau de la répartition par CAL qui sera annexé (4,6 millions d'euros). La cause ? la réserve budgétaire qui n'apparaît pas.

Une réserve budgétaire qui demeure bien mystérieuse puisque le Secrétariat général a évoqué dans ses explications un taux de 6 % puis de 5 % puis une notion de « sur-réserve »... sans jamais retomber sur le montant présenté ! Difficile de discuter budget sans avoir les chiffres exacts !

En cohérence avec son refus de la réforme du réseau de l'Action sociale et devant les incohérences en matière des chiffres budgétaires, **Solidaires Finances** a voté contre cette note d'orientation.

Montants d'harmonisation des tarifs de restauration pour 2022

Le Secrétariat général et les directions à réseau participent aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des restaurants et subventionnent les repas servis aux agentes et agents en activité ou à la retraite, suivant des modalités qui diffèrent selon les structures.

L'harmonisation tarifaire détermine le seuil de reste à charge de l'agent.e à partir duquel est calculé le montant de la participation versée.

Pour 2022, le Secrétariat général propose une hausse du reste à charge de 0,5 % soit 3 centimes par repas.

Soit : **5,34 € en Ile de France et 5,84 € en province.**

Au vu de la hausse de l'inflation et des baisses cumulées du pouvoir d'achat (dues en partie au gel du point d'indice depuis plus de 10 ans), **Solidaires Finances** a voté contre l'augmentation de cette harmonisation tarifaire.



Point d'avancement sur l'évolution de l'offre vacances loisirs d'EPAF

Aucun document préparatoire n'a été fourni en amont. Le Secrétariat général, via EPAF, s'engage à nous fournir par écrit les éléments qui ont été donnés oralement en séance.

Concernant les personnels d'EPAF perdant leur emploi pour cause de vente de 14 résidences de vacances loisirs, une RCC (Rupture Conventionnelle de Contrat) leur a été proposée. Elle a été acceptée par la quasi totalité d'entre eux. Un dispositif d'accompagnement individuel, pouvant s'étaler sur tout 2022, a été mis en place.

En matière de vacances loisirs, 7 200 enfants sont prévus pour partir en colonies avec un plan B si celles-ci ne peuvent ouvrir pour cause de pandémie. Quant aux vacances pour les familles, 140 000 nuitées sont prévues dont 70 000 nuitées pour les résidences conservées et des marchés ont été passés avec des prestataires pour le reste dès juillet 2021. EPAF considère que la situation est maîtrisée tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Il n'est pas inutile de préciser que les nuitées réservées auprès des prestataires sont toutes des locations (et non des résidences hôtelières) pour lesquelles jusqu'à présent il n'est pas tenu compte du quotient familial.

Solidaires Finances se félicite de l'attractivité des vacances loisirs pour les groupes. Il faut continuer d'organiser l'ouverture des résidences à leur attention, en rappelant qu'au-delà des jeunes, les groupes sont principalement constitués de personnes retraitées, qu'il ne faut pas oublier.

La communication sera faite autour de cette offre via l'intranet de l'Action sociale, le site EPAF et via des méls et newsletters directement.

Quant aux tarifs, ils ne bougeront pas pour 2022. Pour 2023, une réflexion sera engagée pour travailler sur le quotient familial pour les locations.

Enfin, un point a été fait sur la situation de plusieurs résidences.

La Saline (La Réunion) où le taux d'occupation est inférieur à 20 %. Si le Secrétariat général veut déléguer sa gestion à l'extérieur, **Solidaires Finances** souhaite qu'elle reste gérée par EPAF et privilégie l'option d'ouvrir les réservations vers d'autres ministères pour en augmenter la fréquentation.

Solidaires Finances demeure opposée au transfert de gestion vers l'IGESA (Institution de Gestion Sociale des Armées), option qui a la préférence du Secrétariat général.

La Baule, une des résidence qui reste gérée par EPAF, va bénéficier d'une première tranche de travaux de septembre 2022 jusqu'au printemps 2023. La seconde tranche est prévue de septembre 2023 à début 2024. Ces travaux devront permettre notamment la construction d'un parcours aquatique, avec un espace balnéo, au sein de la résidence.

La Tour de Carol a trouvé un acquéreur. Cette vente financera selon l'administration, en partie, les travaux de la résidence de La Baule.

Bilan du FIL

Le FIL ou **Fonds d'Innovation Locale** a été lancé en 2019. Il devait permettre de lancer des projets locaux et innovants, hors CAL, pouvant toucher des sujets divers, aussi bien en termes de formations que d'accompagnement des personnels.

Environ 50 % des départements sont concernés. 112 propositions ont été soumises à la commission de sélection. 20 projets ont été réalisés et ont concerné des domaines divers comme l'aide aux aidant-es, l'aide aux retraité.e.s, l'aide aux personnes en situation de handicap, l'alimentation, la santé ou encore le sport. Pour autant, 40 % du budget n'ont pas été utilisés. La crise sanitaire a créé une nouvelle dynamique, une nouvelle campagne pourrait lancer de nouvelles idées.

Aucune information n'a été fournie, même sur des lignes générales, pour présenter des projets refusés et les raisons de ces refus. **Solidaires Finances** regrette que là-aussi, comme ailleurs, les représentant.e.s du personnel soient écarté.e.s de prises de décisions touchant la vie quotidienne des agentes et des agents.

Le Secrétariat général est d'accord pour clarifier voire refaire les critères de choix et revoir le process mais refuse d'associer le CNAS au processus de décision, pour « ne pas l'alourdir ». La commission de sélection pourrait être revue dans sa composition et son mode de fonctionnement.

Les crédits étant fournis au fur et à mesure de la mise en place des projets, les 40 % restants ont été mis en réserve.

De manière globale, un accord a été dégagé pour tenter une nouvelle expérimentation du FIL.

Propositions des CDAS

Un examen des propositions des CDAS de l'année 2021 a été fait. Pour le Secrétariat général, les remontées ont été très intéressantes. Mais des points d'achoppement perdurent.

Ainsi, sur le mode de calcul des CAL, qui n'a pas évolué depuis longtemps et qui ne paraît plus adapté aujourd'hui. Ou encore sur le montant trop bas pour l'Outre-Mer du fait de la vie chère. Si le Secrétariat général reconnaît une éventuelle obsolescence du système actuel, il n'est pas prêt à en parler avant le second semestre 2022 voire en 2023...

Quant à l'Outre-Mer, le fait de ne pas tenir compte de la sur-rémunération pour bénéficier des prestations est déjà, pour le Secrétariat général, une forme de prise en compte... Un état des lieux reste à faire.

Des débats ont été assez denses sur la demande de classer le bassin grenoblois, voire de l'Isère, en zone de vie chère. Si pour le département complet, cela peut paraître compliqué, il n'empêche que l'agglomération grenobloise fait partie du dispositif de la loi Alur et doit pouvoir être classée en zone 1 par ALPAF, en matière d'aide au logement. ALPAF doit contacter la déléguée à l'Action sociale du département.

Pour **Solidaires Finances** l'action sociale est au coeur des besoins des agent.e.s de l'Etat, titulaires ou non, en activité ou à la retraite.

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confronté.e.s aux accidents et aléas de la vie.

Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunie.e.s et contribuer à améliorer les conditions de vie quotidienne des agent.e.s.

Ce n'est évidemment pas le choix de l'administration qui n'a de cesse depuis plusieurs années de la déstructurer, de la démanteler, pour mieux l'affaiblir. Ce que nous ne cessons de dénoncer et de combattre, ce que nous continuerons de faire pour et dans l'intérêt du plus grand nombre.

N'hésitez pas à vous rapprocher des représentant.e.s de Solidaires Finances qui siègent au CNAS :

Titulaires

Benoîte MAHIEU	01.44.64.64.20
Patricia BERNAUD	02.50.10.17.26
Roland GIRERD	01.70.96.14.28
Jean-Etienne CORALLINI	04.91.80.84.47
Ludovic PLOTON	04.76.39.39.93

Suppléant.e.s

Patrick DUHEM	03.83.76.87.56
Anne BOUTET	01.44.19.55.51
Anna KWASNIAK-PERRAULT	01.53.18.80.68
Nathalie FOURTEAU	05.61.26.59.00